

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
21	29	27

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2011**

N° 2011/05/20/06

Date de la convocation
11/05/2011

Date d'affichage
11/05/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : AVENANT PORTANT
PROLONGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2014**

Le 20 mai 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, adjoints.

Mmes CORREIA Véronique, DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, MILLOT Bernadette, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD Jean-Michel, LHENRY Hervé, PERNET Pierre, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

Mme GERARDIN Agnès qui donne pouvoir à M. BIAUX Alain

Mme LEFORT Claudine qui donne pouvoir à Mme DETERM Dominique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme STEVENOT Dominique qui donne pouvoir à Mme LEMERE Sylvie

M. PIERRON Jacques qui donne pouvoir à M. BISSON Dominique

M. PEROT Jean-Claude qui donne pouvoir à Mme ROLLET Marie-France

Mme LE LAY Chantal

Absents :

M. JOSEPH Denis

Secrétaire de séance : Mme ROLLET Marie-France

6/ CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
AVENANT PORTANT PROLONGATION
JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2014

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) s'est substitué au contrat de ville à partir du 1^{er} janvier 2007.

Le C.U.C.S. est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Ce contrat intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné et concoure aux objectifs prioritaires fixés conjointement par l'Etat et les collectivités locales.

Ce contrat arrive à échéance en 2011.

Sur recommandations du Conseil National des Villes, le Gouvernement a décidé que les C.U.C.S. demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

A cet effet, le principe des avenants de prolongation a été préconisé. La signature d'un avenant au CUCS sur la période 2011-2014 est ainsi proposée aux partenaires souhaitant réaffirmer et pérenniser la politique de développement social et urbain en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Dans ce cadre, les signataires du CUCS intercommunal châlonnais ont décidé :

- de préciser les priorités des interventions thématiques,
- de préciser les modalités de pilotage et d'animation du dispositif
- de modifier, par voie de conséquence, certains points correspondants à la convention cadre.

Au terme de l'avenant, des adaptations liées à l'évolution du contexte local, des programmes d'actions nationaux et des moyens disponibles sont envisagées.

Il est donc proposé de délibérer favorablement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale intercommunal portant prolongation pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
OUI l'exposé qui précède

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale intercommunal portant prolongation pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 23 mai 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX